



EOLE : PROLONGEMENT DU RER E à l'OUEST

CONTRIBUTION DE LA VILLE D'ACHERES

AU DEBAT PUBLIC

La question de l'organisation des transports en Ile de France est fondamentalement liée à la question du développement territorial (emploi, développement économique, habitat) et des projets portés par les territoires pour leurs habitants, qui ne doit pas être pensée en terme concurrentiel mais en terme de complémentarité. La logique régionale de transports doit reposer davantage sur des liaisons et des correspondances efficaces que sur des tracés linéaires.

La ville d'Achères dispose de réserves foncières extrêmement importantes – de l'ordre de 500 ha – qui en font un territoire stratégique de développement pour la Métropole francilienne, situé à la confluence entre la Seine et l'Oise. Dans le cadre de la perspective interportuaire Paris-Rouen-Le Havre et de la mise en service du canal Seine-Nord Europe, l'établissement public « Ports de Paris » projette de réaliser sur la plaine d'Achères une plate-forme multimodale. Un périmètre de 420 ha est à l'étude, faisant du port d'Achères « Le Grand Projet d'infrastructure portuaire à l'échelle du bassin parisien dans les quinze prochaines années », selon Ports de Paris. Le futur port d'Achères représente un potentiel de 3 000 emplois directs.

La ville d'Achères dispose par ailleurs d'environ 55 ha de foncier constructible, qui pourront contribuer à l'effort régional de construction de logements, à la condition que le territoire soit desservi par des infrastructures de transports collectifs performantes et que le développement de l'habitat s'accompagne de créations d'emplois. A cet effet, la ZAC de la Petite Arche, rentrée en phase opérationnelle, d'une emprise de 15ha au pied de la gare RER A « Achères-ville » représente 120 000 m² SHON de bureaux, soit un potentiel de 5 000 emplois.

La mise en place d'un Plan Global d'Aménagement (PGA) a été décidé par le Préfet de Région afin d'adapter le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) aux enjeux économiques régionaux et nationaux voire internationaux (canal Seine-nord-Europe) du secteur.

Liberté - Egalité - Fraternité

■ Ville d'ACHÈRES ■

Département des Yvelines

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires, réuni en séance le 6 mars 2006, a décidé de la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) en Seine Aval, dans laquelle la ville d'Achères s'inscrit. La ville d'Achères a décidé d'adhérer au protocole de l'OIN et aux objectifs de développement qu'il expose par délibération du Conseil Municipal réuni en séance le 27 juin 2007. Cette décision est motivée en considérant que l'avenir de la plaine d'Achères et de son futur port doit être réfléchi à l'échelle de la Vallée de la Seine, que son urbanisation est un des éléments structurants du système métropolitain « Paris – Rouen – Le Havre ».

La ville d'Achères, avec notamment l'arrivée du port, est, au cœur du dispositif « confluence Seine-Oise », un des 10 territoires stratégiques du Grand Paris.

Au vue de l'importance de ces projets, la ville d'Achères ne peut qu'approuver le prolongement du RER E d'Hausmann Saint-Lazare vers Nanterre / la Défense et Seine Aval et ce dans la mesure où il contribue au maillage du réseau régional ainsi qu'à la décharge du RER A sur la branche Cergy et de la gare Saint-Lazare. Le prolongement d'EOLE d'Hausmann Saint-Lazare vers la Défense, Nanterre et Seine Aval constitue un seul et même projet, qui doit être engagé rapidement et d'un seul tenant.

La priorité des priorités pour la ville d'Achères reste l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du RER A. Les conditions de déplacement sur cette ligne, les retards, les suppressions de trains, les modifications d'itinéraires, la longueur des trajets ne sont pas supportables quotidiennement pour les achérois comme pour tous les usagers de cette ligne.

Le RER E à l'ouest doit permettre d'améliorer l'exploitation sur la branche Cergy, mais pas au détriment de l'amélioration des infrastructures et des dessertes existantes dont le financement de la modernisation doit être préalablement assuré.

Le RER E à l'ouest ne devra en aucun cas impacter l'offre de transiliens, déjà fortement diminuée par la suppression des trains en direction de Saint-Lazare en heures creuses. De la même manière, en aucun cas il ne peut être envisagé des liaisons directes entre Cergy et la Défense, qui seraient en contradiction avec les projets de développement à Achères et à l'idée d'un rapprochement des territoires de Cergy-Pontoise à la Seine et alors même que la ville doit réaliser un parc-relais d'intérêt régional de 620 places pour 2012.

EOLE, tout comme Arc Express et le Réseau de Transport Public du Grand Paris, doivent s'apprécier au regard des autres projets ferrés de l'île de France et de leurs correspondances, notamment la tangentielle Nord, la tangentielle Ouest et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

La ville d'Achères appelle donc de tous ses vœux à ce que soit réalisée, dans les plus brefs délais, la tangentielle Ouest entre Saint-Cyr et Achères, comme inscrit dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013.

Dans le cadre du Grand Paris, du lien à créer de Cergy-Pontoise à la Seine, du développement de l'axe Seine et du rôle que le futur port d'Achères va jouer dans ce développement, il semble absolument nécessaire de prévoir une correspondance à Achères entre le RER A branche Cergy, le RER E et la tangentielle ouest, permettant de créer du lien entre Cergy-Pontoise la confluence et le Mantois.

Une interconnexion entre les trains grandes lignes de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie et les correspondances régionales doit également être étudiée dans le secteur d'Achères.

De surcroît, la mise en place d'une gare d'interconnexion avec EOLE à Sartrouville est nécessaire afin d'assurer la correspondance entre le RER A et la tangentielle Nord et renforcer les liens entre l'ouest francilien et les territoires de Plaine Commune, Argenteuil etc.

La grande couronne, bien qu'elle ne soit pas directement concernée par les réseaux Arc Express et Réseau public de transport du Grand Paris, doit pouvoir en bénéficier via des correspondances efficaces.

Les réseaux secondaires, la desserte fine des territoires, notamment entre Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Cergy-Pontoise, jouent également un rôle capital dans le maillage du réseau régional.

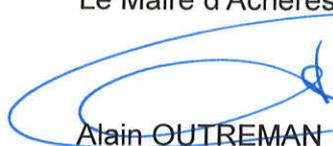
Par ailleurs, il convient de considérer la métropole parisienne comme une seule entité composée de territoires complémentaires. Dès lors, l'harmonisation des tarifs sur toute l'Île de France est une nécessité.

Enfin, il convient de rester très vigilant à la compatibilité entre lignes voyageurs et lignes fret et de veiller à maintenir voire de développer, des capacités de trains de marchandises, notamment sur la grande ceinture. La gare de triage d'Achères Grand-Cormier pourra être mise à contribution pour l'approvisionnement du port d'Achères.

Tels sont les éléments d'argumentation que la ville d'Achères souhaite apporter en contribution au débat public

Fait à Achères, le 13 décembre 2010

Le Maire d'Achères,


Alain OUTREMAN

